

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - 2020

FORMACEUTIC se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour à tout moment ses conditions générales de vente. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.formaceutic.fr

1. PRÉSENTATION

FORMACEUTIC est un organisme de formation professionnelle indépendant dont le siège social est établi 49, rue Maréchal Leclerc - 56000 VANNES. FORMACEUTIC développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de services FORMACEUTIC relatives à des commandes passées auprès de FORMACEUTIC par tout client. (ci-après "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FORMACEUTIC, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que FORMACEUTIC ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FORMACEUTIC, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Modalités d'inscription :

Les inscriptions s'effectuent : par mail (contact@formaceutic.fr ou formaceutic@wanadoo.fr), téléphone (0297471792 – 0668125253), fax (0297471792), formulaire d'inscription sur le site (www.formaceutic.fr) ou courrier papier (49 rue Maréchal Leclerc – 56000 Vannes).

Délais d'accès :

Les inscriptions sont possibles jusque 8 jours avant la date de la formation si des places sont disponibles.

3.1 Formations interentreprises

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, disponibles au catalogue FORMACEUTIC réalisés dans des locaux mis à disposition de FORMACEUTIC.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer lors de l'inscription (encaissé après la formation) ou à réception de facture selon le stipulé de la convention, à l'ordre de FORMACEUTIC. Tous les prix sont indiqués TTC.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, ils sont optionnels et sont directement facturés par les restaurants choisis au Client qui se charge d'en obtenir le remboursement si cela lui est possible. (Auprès de son OPCO, de sa structure...).

3.1.3 Remplacement d'un participant

FORMACEUTIC offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 1 jour ouvré.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, FORMACEUTIC se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

3.2 Formations intra entreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fait préalablement l'objet d'une proposition commerciale financière et/ou d'une convention par FORMACEUTIC.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation à chaque participant et au client. La feuille d'émargement est remise en fin de formation au client.

4.2 Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à FORMACEUTIC.

4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre FORMACEUTIC et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- annulation communiquée au moins 15 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité ;
- annulation communiquée moins de 15 jours et au moins 5 jours ouvrés avant la session : 50 % des honoraires relatifs à la session sont facturés au Client ;
- annulation communiquée moins de 5 jours ouvrés avant la session : 100 % des honoraires relatifs à la session sont facturés au Client. (sauf planification d'une nouvelle action de formation intra entreprise dans les trois mois, ou réinscription sur une autre session interentreprises dans les six mois)

5. DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE DE SERVICES FORMACEUTIC

5.1 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par FORMACEUTIC sont valables un mois à compter de l'envoi de la proposition commerciale et/ou de la convention de formation. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par FORMACEUTIC de la proposition commerciale et/ou de la convention signée par tout représentant dûment habilité du Client. La signature de la proposition commerciale et/ou de la convention implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par FORMACEUTIC à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5.2 Facturation - Règlement

5.2.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et TTC. Les éventuels, droits de douane ou d'importation, taxes ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisés sont à la charge du Client. Le prix facturé total comprend le prix de la prestation de formation et les frais annexes (frais de déplacement du (ou des) formateur(s), frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, tableau, matériels d'expérimentation ...).

5.2.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements sont effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, à réception de la facture
- le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, FORMACEUTIC pourra suspendre toutes les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal. FORMACEUTIC aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie amiable ou contentieuse aux frais du Client, sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à FORMACEUTIC. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité peut donner lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire peut être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5.3. Limitations de responsabilité de FORMACEUTIC

La responsabilité de FORMACEUTIC ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, ou toute cause étrangère à FORMACEUTIC. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de FORMACEUTIC est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de FORMACEUTIC est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de FORMACEUTIC ne peut être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

5.4. Force majeure

FORMACEUTIC ne peut être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FORMACEUTIC, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FORMACEUTIC.

5.5. Propriété intellectuelle

FORMACEUTIC est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par FORMACEUTIC pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de FORMACEUTIC. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de FORMACEUTIC. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, FORMACEUTIC demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

5.6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FORMACEUTIC au Client. FORMACEUTIC s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

5.7. Communication

Avec son accord préalable écrit le Client peut être cité par FORMACEUTIC comme client de ses offres de services, aux frais de FORMACEUTIC. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 5.5, FORMACEUTIC peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

5.8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par FORMACEUTIC aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à FORMACEUTIC.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. FORMACEUTIC conserve, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

5.9. Réclamation

Toute réclamation doit être transmise par écrit (mail ou courrier papier A/R) à FORMACEUTIC et sera traitée dans les meilleurs délais selon la procédure établie par FORMACEUTIC.

(Procédure transmise sur demande)

5.10. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET FORMACEUTIC À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE COMPÉTENT.

